CGSP Cheminots
FGTB Services Publics
Ensemble, on est plus forts

Bruxelles, le 19 novembre 2026

SOUS-COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DU 13 NOVEMBRE 2026

EN RÉSUMÉ :

1) Droits aux congés et libertés avant la fin d'année
2) Personnel de train (accompagnement)
3) Formation et pensions
4) Congé de décès, congé pour soins palliatifs et contrôles relatifs aux indemnités vélo

C'est quoi la SCPN ?

A la SCPN, syndicats (CGSP, CSC, SLFP) et direction discutent chaque mois des questions sociales qui vous concernent en préparation de la réunion trimestrielle de la commission paritaire nationale.
La CGSP y est représentée par 6 représentants :


Thierry Moers


Arnaud Decoux


Tony Fonteyne


Vincent Mercier


Nicky Masscheleyn


Kevin Jordens

S'AFFILIER?

https://cheminots.be/saffilier/

Chers collègues,

La Sous-Commission Paritaire Nationale s'est réunie le vendredi 13 novembre 2026. La CGSP/ACOD y a soulevé plusieurs dossiers importants ayant un impact direct sur vos conditions de travail, vos droits aux congés et votre avenir professionnel.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principaux points abordés.

1) DROITS AUX CONGÉS ET LIBERTÉS AVANT LA FIN D'ANNÉE

Jours de congé restants pour 2026

La SNCB demande à l'ensemble des services de veiller à ce que les congés restants (CV, RX et CX) soient planifiés avant la fin de l'année. Seul le dernier jour de congé compensatoire (CV) et les deux derniers jours de repos de récupération jour férié (RR) de 2026 pourront être reportés en 2027.

Personnel contractuel



Les nouveaux collègues qui disposent encore d'un nombre important de jours de congé en raison de leur période de formation doivent pouvoir les prendre avant la fin de l'année. Tout congé non utilisé sera perdu sans compensation.

La CGSP/ACOD continue d'insister sur le fait que les travailleurs ne doivent jamais être pénalisés en raison de problèmes de planification. Toutefois, HR Rail maintient qu'il n'existe aucune obligation de compensation financière pour les jours de congé non pris.

2) PERSONNEL DE TRAIN (ACCOMPAGNEMENT)

Certificats Selor

L'échéance approche. À ce jour, 18 collègues ont indiqué qu'ils ne souhaitaient plus participer aux examens.

Comme prévu la direction a organisé 5 formations langue (une à Bruxelles et 4 à Namur)

Les collègues qui ne réussiront pas les épreuves ne pourront pas conserver leur fonction d'accompagnateur de train.
La direction s'est engagée à examiner chaque situation individuellement afin de rechercher une solution adaptée.

Intervalles entre prestations (RGPS 541)

La CGSP/ACOD a une nouvelle fois exprimé ses préoccupations concernant les différences d'interprétation locales, notamment au travers de certaines instructions telles que le « LO 06 ».

Nous exigeons davantage de clarté ainsi qu'une application uniforme sur l'ensemble du réseau. HR Rail reconnaît que l'analyse promise des différentes notes internes a pris du retard en raison d'un manque de personnel, mais s'est engagée à poursuivre le traitement de ce dossier.

Transfert du dépôt de Mariembourg vers Couvin

En raison des travaux d'infrastructure et de la fermeture du faisceau ferroviaire de Mariembourg, le dépôt du personnel de train sera définitivement transféré à Couvin.

Des adaptations sont prévues concernant les indemnités liées au site ainsi que le remboursement des frais de déplacement. L'annexe 6 a été modifiée en conséquence.

Retour de conducteurs de train de Lineas

La SNCB a rappelé six conducteurs de train issus de Lineas (cinq pour la région d'Anvers et un pour la région de Namur), conformément au principe du « dernier arrivé, premier reparti ».

Leur retour interviendra à l'issue de leur préavis respectif, qui peut courir jusqu'au 1er mai 2027.

La CGSP/ACOD s'interroge toutefois sur la suffisance de la remise à niveau prévue sur une période de trois mois. Plusieurs mois supplémentaires seront probablement nécessaires pour compléter la formation, notamment pour le module voyageur ainsi que pour l'étude des lignes et du matériel roulant.

3) FORMATION ET PENSIONS

Avenir de la Rail Academy

Des rumeurs persistent concernant une éventuelle centralisation de la formation permanente au sein de la « Rail Academy ».

La CGSP/ACOD a demandé une réponse officielle et écrite de la SNCB ainsi que des garanties claires concernant le maintien des fonctions et des lieux de travail des formateurs régionaux.

Suppression de la mise à la retraite pour raisons médicales

HR Rail a présenté les adaptations techniques apportées au statut du personnel à la suite de la nouvelle législation fédérale en matière de pensions.

Ce dossier sera réexaminé plus en détail lors de la réunion du 2 décembre 2026.



Concernant ce dossier et les modifications proposées, la CGSP/ACOD n'a émis aucune remarque à ce stade. Une analyse approfondie des textes présentés est actuellement en cours, avec l'appui de notre service juridique.

4) CONGÉ DE DÉCÈS, CONGÉ POUR SOINS PALLIATIFS ET CONTRÔLES RELATIFS AUX INDEMNITÉS VÉLO

Congé en cas d'euthanasie programmée (RGPS 542)

Le congé de décès pourra désormais être pris durant la période entourant une euthanasie programmée.

À partir du 1er février 2027, le congé pour soins palliatifs pourra également être pris par semaine, sous réserve de l'accord du supérieur hiérarchique.

La CGSP/ACOD regrette toutefois que HR Rail applique une réduction proportionnelle pour les travailleurs à temps partiel, alors que cette limitation n'est pas prévue par la législation.

Indemnités vélo



À la suite de plusieurs rumeurs concernant d'éventuels contrôles fondés sur les données de badgeage et d'accès, la direction a confirmé que le département Compliance examine actuellement la situation.

Une communication générale relative à la fraude sera prochainement adressée à l'ensemble du personnel.

La CGSP/ACOD invite chacun à veiller à ce que les déclarations d'indemnités vélo correspondent toujours aux trajets réellement effectués.



Les membres de la Sous-Commission Paritaire Nationale CGSP/ACOD restent à votre disposition pour toute question complémentaire.

Ensemble, continuons à défendre vos droits et vos conditions de travail.

CGSP Cheminots - ACOD Spoor

CGSP CHEMINOTS : Place Fontainas 9 - 11 - 1000 Bruxelles - Tél. +32 2 508 59 43 / +32 2 508 58 19
E-mail: cheminots@cgsp.be - Notre site : https://cheminots.be/ - https://www.facebook.com/paroledecheminots